

## EDUCATION PRIORITAIRE : SUD EDUCATION DIT « NON » ! A LA NOUVELLE CARTE ET APPELLE A CONTINUER LE COMBAT



Vendredi 12 décembre 2014, le Recteur a annoncé à la presse la nouvelle carte de l'éducation prioritaire en Alsace,

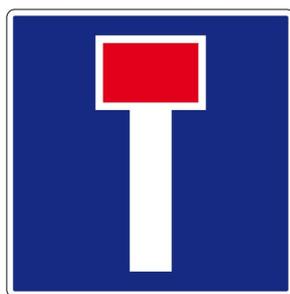
- 21 collèges et réseaux d'écoles faisaient partie de l'Éducation Prioritaire. Le nombre reste identique par rapport à l'année précédente.
- 2 établissements entrent dans le dispositif tandis que 2 en sortent !

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire est édictée à moyens constants alors que la situation économique, sociale et scolaire n'a cessé de se dégrader ces dernières années !!!



### C'EST TOUT SIMPLEMENT INACCEPTABLE !

Si l'Éducation Prioritaire existe et n'a cessé depuis 30 ans de prendre de l'ampleur c'est qu'il y a un **problème d'égalité** sur notre territoire et particulièrement en Alsace !



→ Comment penser qu'au motif que quelques indicateurs ont évolué dans un sens un peu moins défavorables que ceux des établissements voisins, les établissements vont accepter d'être « **rayés de la carte** » ?

→ Comment imaginer que la logique des vases communicants, la concurrence entre établissements passent comme une lettre à la poste ?

**Après la mobilisation du 17 décembre la lutte continue !**

### Les revendications de SUD éducation Alsace :

- ✓ aucune sortie d'établissement de l'Éducation Prioritaire
- ✓ refus de la hiérarchisation entre établissements REP/REP+ :  
**23 REP+ minima dans l'Académie**

# L'éducation prioritaire : des choix sans clarté ni moyens !

**Une réforme sans moyens à la hauteur des besoins pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. Une réforme d'austérité et de gestion de la pénurie.**

## Des moyens en-deçà des besoins

« La refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique ». On connaît la chanson ! Le nombre de réseaux d'éducation prioritaire ne change pas : une fois de plus, on ne part pas des besoins, mais d'une enveloppe bloquée. De nouveaux établissements et de nouvelles écoles entrent dans le dispositif, mais quid de ceux qui sortent ? Dans un contexte d'accroissement des inégalités, ce sont encore les plus fragiles qui trinquent. Les quelques moyens qui permettaient de maintenir les équipes à peu près à flot vont disparaître et fragiliser le travail mis en place depuis des années auprès des élèves de ces zones en grande difficulté sociale. Dans les établissements qui sortent de l'éducation prioritaire, **que vont devenir les effectifs par classe ou les DHG (dotation horaire globale annuelle) dans des structures souvent fragiles qui quitteront l'éducation prioritaire ? Quid de la dégradation des conditions de travail et d'étude dans ces écoles et établissements ?**

## Une logique de réseau qui ignore la réalité

Le classement des collèges dans l'éducation prioritaire en REP et REP+ impose le classement des écoles en dépit de leur réalité. C'est une logique de réseau qui est à l'œuvre : les écoles qui dépendent d'un collège qui sort de l'éducation prioritaire sortent automatiquement, même si leur situation correspondrait à d'autres écoles classées REP+ et qui le sont vraiment parce que le collège de secteur est dans la liste... Cela va à l'encontre de la logique de mixité sociale nécessaire !

## Des listes établies dans la plus grande confusion

Le Ministère a choisi quatre critères pour établir la liste des établissements de l'éducation prioritaire. Ces informations, contestables, pas toujours très fiables ni actualisées, ont été plus ou moins prises en compte par les rectorats qui ont parfois utilisé d'autres critères sans les communiquer aux équipes et aux organisations syndicales.

**Pour une véritable politique de justice sociale dans l'éducation prioritaire : diminution du temps de travail, temps de concertation pour les équipes, baisse des effectifs par classe, refus du tri social.**

### Sud éducation revendique :

#### **1 - Une baisse des effectifs par classe :**

→ 20 élèves maximum par classe, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA.

#### **2 - Une baisse du temps de travail :**

→ Un temps de service global pour l'ensemble des enseignant-e-s du 2nd degré de 14 h cours/élèves + 3 h de concertation/travail en équipes & 18 heures devant élèves + 6 heures de travail en équipe dans le premier degré

→ 1/9e de minoration de services pour tous les personnels de l'éducation prioritaire

#### **3 – Une vie scolaire renforcée pour les élèves**

→ 1 CPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires et 1 pour 100 en éducation prioritaire.

→ 1 personnel de vie scolaire pour 50 élèves en collège ordinaire et 2 pour 50 en éducation prioritaire.

#### **4 - Des dispositifs d'aide et de prévention complets**

→ 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1<sup>er</sup> degré).

→ Un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue)

#### **5 - Des mesures permettant la stabilisation des équipes**

→ La formation et la titularisation de tou-te-s les contractuel-le-s ainsi que le financement des études pour permettre aux jeunes de l'académie d'accéder aux métiers de l'enseignement.